

A l'attention des membres du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

En votre qualité de membre du conseil municipal, vous êtes invité(e) à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**Vendredi 28 février 2020
à 19H
Salle du conseil**

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 janvier 2020
 - 2- Finances : Vote du compte de gestion 2019 du budget principal
 - 3- Finances : Vote du compte administratif 2019 du budget principal
 - 4- Finances : affectation du résultat du budget principal
 - 5- Finances : Vote du budget primitif 2020 du budget principal
 - 6- Département : convention d'autorisation de travaux et d'entretien relative à l'aménagement de la rue de la Fontaine sur RD 102
 - 7- Association des Maires de Maine et Loire – cotisation 2020
 - 8- Association des Maires Ruraux de France – adhésion 2020
 - 9- Villes et villages fleuris – cotisation 2020
 - 10- FDGDON 49 – cotisation 2020
 - 11- CAUE 49 – cotisation 2020
 - 12- Attribution des subventions pour l'année 2020
 - 13- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire
- **Informations diverses**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Le Maire

Béatrice HUCHET

Tél. & Fax : 02 41 39 21 52

courriel : mairie.st-sigismond49@wanadoo.fr

MAIRIE DE SAINT SIGISMOND

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2020

Le vingt-huit février 2020 à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme HUCHET Béatrice

Étaient présents : Mme HUCHET Béatrice,

MM. BEUCHER Moïse, JOUNEAU Philippe, LEGER Pierre, LESEINE Jean-Jacques, LORE Thierry,

Étaient excusés : Mme KHALDI Fatiha qui donne pouvoir à M. JOUNEAU Philippe, M. FREMY Jean-Pierre qui donne pouvoir à M. BEUCHER Moïse, M. SOTTY Jean qui donne pouvoir à M. LESEINE Jean-Jacques

Était absent : /

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. JOUNEAU Philippe

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 janvier 2020

| | | |
|--------|----------|------------------------------|
| Pour 8 | Contre 0 | Abstention 1 (M. SOTTY Jean) |
|--------|----------|------------------------------|

2- Finances : Vote du compte de gestion 2019 du budget principal

Madame le Maire expose :

Considérant que les comptes sont exacts et justifiés,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

| | | |
|--------|----------|------------------------------|
| Pour 8 | Contre 0 | Abstention 1 (M. SOTTY Jean) |
|--------|----------|------------------------------|

3- Finances : Vote du compte administratif 2019 du budget principal

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 de la commune qui s'établit ainsi :

◆ **Fonctionnement**

Excédent :98 828,24 €

Report :184 978,98 €

Résultat cumulé de clôture de283 807,22 €

◆ **Investissement**

Excédent : 177 918,07 €

Report : - 56 148,22 €

Reste à réaliser - dépenses :150 620,31 €

Reste à réaliser - recettes :0,00 €

Résultat cumulé de clôture de -28 850,46 €

Soit un résultat cumulé global de clôture de 254 956,76 € pour les 2 sections confondues.

Hors de la présence de Madame Béatrice HUCHET, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 de la commune.

| | | |
|--------|----------|------------------------------|
| Pour 7 | Contre 0 | Abstention 1 (M. SOTTY Jean) |
|--------|----------|------------------------------|

4- Finances : affectation du résultat du budget principal

Madame le Maire expose :

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales, relatif aux finances communales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Madame le Maire explique que la section de fonctionnement du compte administratif 2019 a été arrêtée avec un excédent de 98 828,24 € et la section d'investissement avec un excédent de 177 918,07 €.

Madame le Maire propose :

- 1 - d'imputer en report d'investissement la somme de 121 769,85 €.
- 2 - d'affecter en recette d'investissement au compte 1068 la somme de 28 850,46 €
- 3 - d'imputer en report de fonctionnement la somme de 254 956,76 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire.

| | | |
|--------|----------|------------------------------|
| Pour 8 | Contre 0 | Abstention 1 (M. SOTTY Jean) |
|--------|----------|------------------------------|

5- Finances : Vote du budget primitif 2020 du budget principal

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2020 de la commune.

M. Philippe JOUNEAU émet des réserves sur le fait de voter le budget primitif avant les élections et de bloquer ainsi les possibilités pour le conseil municipal nouvellement élu.

Il lui est rappelé que ce fonctionnement est fait pour éviter aux habitants nouvellement élus d'avoir à voter un budget dans la précipitation et que cette pratique avait été la même lors des dernières élections municipales. De même, il est indiqué qu'un budget n'est pas statique et que des décisions modificatives peuvent être prises en cours d'année pour le faire évoluer. Procédure pratiquée les années précédentes.

Le Conseil Municipal étudie le budget chapitre par chapitre.

Il est arrêté comme suit :

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------|---|---------------------|
| CHAPITRE | INTITULÉ | MONTANT |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 254 956,76 € |
| 013 | Atténuation de charges | 200,00 € |
| 70 | Produits et services | 6 780,24 € |
| 73 | Impôts et taxes | 109 000,00 € |
| 74 | Dotations et participations | 44 700,00 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 50,00 € |
| 042 | Transfert entre sections | 2 000,00 € |
| TOTAL | | 417 687,00 € |
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | |
| CHAPITRE | INTITULÉ | MONTANT |
| 011 | Charges à caractère général | 77 600,24 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 95 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 59 400,00 € |
| 66 | Charges financières | 3 700,00 € |

| | | |
|----------------------------------|--|---------------------|
| 67 | Charges exceptionnelles | 200,00 € |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre section | 11 600,00 € |
| 014 | Atténuation des produits | 26 000,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 134 000,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 10 186,76 € |
| TOTAL | | 417 687,00 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
| CHAPITRE | INTITULÉ | MONTANT |
| 001 | Excédent d'investissement reporté | 121 769,85 € |
| 10 | Dotations, fond divers et réserves | 48 850,46 € |
| 040 | Autres | 11 600,00 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 134 000,00 € |
| TOTAL | | 316 220,31 € |
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | |
| CHAPITRE | INTITULÉ | MONTANT |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 12 800,00 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 24 267,04 € |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 10 977,29 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 255 175,98 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 1 000,00 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 000,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 10 000,00 € |
| TOTAL | | 316 220,31 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020.

| | | |
|---------------|-----------------|--|
| Pour 8 | Contre 0 | Abstentions 3 (Mme KHALDI Fatiha, M. JOUNEAU Philippe, M. SOTTY Jean) |
|---------------|-----------------|--|

6- Département : convention d'autorisation de travaux et d'entretien relative à l'aménagement de la rue de la Fontaine sur RD 102

Madame le Maire expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Fontaine (RD 102), le Département nous a fait parvenir une convention d'autorisation de travaux et d'entretien de cette voie.

Il est également indiqué que le Département va financer, en partie, les travaux de réfection de la couche de roulement à hauteur de 4 352,40 € HT (soit 2,70 € HT/m²).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la signature de cette convention
- autorise Mme le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire

| | | |
|---------------|-----------------|-------------------------------------|
| Pour 8 | Contre 0 | Abstention 1 (M. SOTTY Jean) |
|---------------|-----------------|-------------------------------------|

7- Association des Maires de Maine et Loire – cotisation 2020

Madame le Maire expose :

Je vous propose de renouveler l'adhésion de la commune à « l'association des Maires de Maine et Loire » pour 2020 soit un montant de 221,40 € (montant identique à 2019).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis ...

| | | |
|---------------|-----------------|-------------------------------------|
| Pour 8 | Contre 0 | Abstention 1 (M. SOTTY Jean) |
|---------------|-----------------|-------------------------------------|

8- Association des Maires Ruraux de France – adhésion 2020

Madame le Maire expose :

Nous avons été sollicités pour adhérer à « l'Association des Maires Ruraux de France » pour 2020 pour un montant total de 90 € comprenant un abonnement au mensuel « 36 000 communes ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis ...

| | | |
|--------|----------|------------------------------|
| Pour 8 | Contre 0 | Abstention 1 (M. SOTTY Jean) |
|--------|----------|------------------------------|

9- Villes et villages fleuris – cotisation 2020

Madame le Maire expose :

Je vous propose de renouveler l'adhésion de la commune à « Villes et villages fleuris » pour 2020 soit un montant de 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis ...

| | | |
|--------|----------|------------------------------|
| Pour 8 | Contre 0 | Abstention 1 (M. SOTTY Jean) |
|--------|----------|------------------------------|

10- FDGDON 49 – cotisation 2020

Madame le Maire expose :

Je vous propose de renouveler l'adhésion au FDGDON 49 pour 2020 soit un montant de 97,25 € (2019 : 94,25 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable.

| | | |
|--------|----------|------------------------------|
| Pour 8 | Contre 0 | Abstention 1 (M. SOTTY Jean) |
|--------|----------|------------------------------|

11- CAUE 49 – cotisation 2020

Madame le Maire expose :

Je vous propose de renouveler l'adhésion au CAUE 49 pour 2020 soit un montant de 38,40 € (384 habitants x 0,10 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable.

| | | |
|--------|----------|------------------------------|
| Pour 8 | Contre 0 | Abstention 1 (M. SOTTY Jean) |
|--------|----------|------------------------------|

12- Attribution des subventions pour l'année 2020

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des demandes de subventions reçues en Mairie entre le 1^{er} avril 2019 et le 28 février 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'attribution des subventions suivantes :

◆ ADMR 200,00 €

Au vu des éléments en sa possession, le conseil municipal décide de ne pas attribuer d'autres subventions.

| | | |
|--------|----------|------------------------------|
| Pour 8 | Contre 0 | Abstention 1 (M. SOTTY Jean) |
|--------|----------|------------------------------|

13- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire

Aucune décision

◆ **INFORMATIONS DIVERSES**

- Démission Mme Alexandra GIRAUD : ayant déménagée, Mme Alexandra GIRAUD m'a fait part de son souhait de démission de son rôle de conseillère municipale.
- Dossier M. HERMANT : suite aux différents échanges avec l'Ordre des Architectes, M. HERMANT est convoqué devant la Chambre de discipline le 16 mars 2020

La séance est levée à 20h30

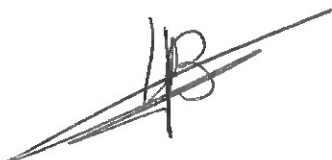
Vu et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire



Béatrice HUCHET

HUCHET Béatrice



BEUCHER Moïse

FREMY Jean-Pierre

Absent excusé

LEGER Pierre

LORE Thierry

Le secrétaire de séance

Philippe JOUNEAU



SOTTY Jean

Absent excusé

KHALDI Fatiha

Absente excusée

JOUNEAU Philippe

Secrétaire de séance

LESEINE Jean-Jacques